

## Communiqué de presse

## Justice sociale pour le Kazakhstan

FO, aux côtés de la Confédération Syndicale Internationale (CSI), dénonce la mort de plus de 160 personnes lors des récentes émeutes au Kazakhstan et la détention de 8 000 personnes encore aujourd'hui. FO se félicite de l'action de la CSI qui a permis de libérer plusieurs dirigeants syndicaux.

Alors que le Kazakhstan, la plus grande des cinq ex-républiques soviétiques d'Asie centrale, principale économie de la région, est très riche en ressources naturelles – notamment en hydrocarbures -, une hausse du prix du gaz sur fond d'inégalités sociales fortes a mis le feu aux poudres. Les manifestations pacifiques qui demandaient plus de justice sociale ont viré à l'émeute. FO dénonce la répression sanglante par l'usage de tirs à balles réelles et dénonce tout autant les accusations de terrorisme à l'égard des manifestants et la coupure des connexions internet.

Pour rappel, le Kazakhstan fait partie des particulièrement pointés par la CSI en matière de violations des droits des travailleurs. La Commission d'application des normes (CAN) de l'Organisation internationale du travail a dénoncé à plusieurs reprises des violations graves de la convention 87 sur la liberté syndicale par l'Etat du Kazakhstan.

FO soutient l'appel de la CSI à mettre fin aux violences, ainsi que sa demande d'une enquête publique sur les circonstances des décès, des détentions et des divers dommages afin que toute la lumière soit faite sur ces événements.

Pour FO, les recommandations faites par l'OIT doivent être mises en œuvre, dans la loi et dans la pratique, afin que les libertés fondamentales et les droits de l'Homme soient garantis au Kazakhstan. Pour FO, la question de la redistribution des richesses — par la création d'emplois décents, le droit à la retraite, des services publics de qualité, une protection sociale forte... - est le fondement de la justice sociale et de la paix.

Contact:

Marjorie ALEXANDRE Secrétaire confédérale

Secteur International, Europe et Migrations

<u>■ malexandre</u><u>@force-ouvriere.fr</u><u>® 01.40.52.82.88</u>

Paris, le 13 janvier 2021